Déclaration de politique budgétaire pour 2011

1. Déclaration de responsabilité

La déclaration de politique budgétaire qui suit fait renvoi aux articles 9 et 10 de la Loi No. 6 de 1998 relative aux Finances publiques et à la Gestion économique (FPGE), auxquels elle est conforme.

L'article 9 stipule que le gouvernement doit :

- préciser quelles sont ses politiques économiques et financières, y compris celles qui se rapportent à des variables fiscales et économiques essentielles ; et
- faire état de la discipline à laquelle il souscrira dans ses transactions économiques et financières.

L'article 10 stipule que le gouvernement doit :

- faire état de ses **objectifs à long terme** en matière de politique fiscale pour ce qui est des principales variables économiques et fiscales ;
- préciser quelles sont les principales **priorités stratégiques** sous-tendant la préparation du budget ;
- indiquer quelles sont les **cibles** du gouvernement quant aux variables fiscales et économiques ; et
- apporter une assurance que les objectifs à long terme énoncés dans la déclaration sont :
    - compatibles avec les principes de gestion fiscale responsable, tels qu'énoncés à l'article 22 de la Loi FPGE ; et
    - compatibles avec la déclaration de politique budgétaire pour l'exercice écoulé, c'est-à-dire que les politiques demeurent cohérentes dans le temps, ou que toute dérogation à ces dernières a fait l'objet de justifications.

Conformément à l'article 10, le gouvernement confirme que les objectifs de la politique fiscale, les priorités stratégiques et les intentions sont compatibles avec les principes de gestion fiscale responsable, tels que spécifiés à l'article 22 de la Loi de 1998 relative aux Finances publiques et à la Gestion économique et, dans l'ensemble, cohérents par rapport à la déclaration de politique budgétaire pour 2010.

Hon. Sela Molisa
Le Ministre des Finances
et de la Gestion Economique

Georges Maniuri
Le Directeur Général
Ministère des Finances et
de la Gestion Economique

2. Politiques économiques et financières

La loi relative aux Finances publiques et à la Gestion économique (2009) précise les principes de gestion fiscale responsable, ce qui implique que le gouvernement doit poursuivre des politiques budgétaires qui :

- garantissent que les emprunts de l'Etat se maintiendront à des niveaux maîtrisables ;
- permettent d'entretenir les éléments d'actif de l'Etat en bon état ;
- permettent de gérer avec prudence les risques fiscaux ;
- maintiennent des taux de fiscalité stables et prévisibles.

La plus haute priorité du gouvernement pour l'exercice 2011 est de maintenir la croissance économique du pays et le bien-être de tous les ni-Vanuatu de manière financièrement durable, sans compromettre la croissance économique à l'avenir.

Le gouvernement y parviendra grâce à une gestion saine des finances publiques et en respectant des politiques fiscalement responsables. Selon l'article 22 de la Loi FPGE, le gouvernement est tenu de respecter des "principes de gestion fiscale responsable" qui sont énoncés dans l'encadré ci-contre.

Principes d'une gestion fiscale responsable

1. réduire et ensuite gérer l'ensemble de la dette publique à des niveaux prudents, de façon à aménager un système tampon en prévision de facteurs qui pourraient avoir un effet néfaste sur le niveau de l'endettement total à l'avenir. Pour ce faire, il faut veiller à ce que le total de l'ensemble des dépenses de l'Etat pour chaque exercice soit inférieur au total de l'ensemble des recettes perçues au cours du même exercice ;

2. réaliser et maintenir une valeur publique nette à des niveaux qui permettent d'interposer un tampon pour parer à des facteurs qui pourraient avoir un impact négatif sur cette valeur à l'avenir ;

3. gérer avec prudence les risques fiscaux auxquels l'Etat s'expose ; et

1. 4. poursuivre des politiques qui soient compatibles avec un degré de prédiction raisonnable quant au niveau et à la stabilité des taux d'imposition pour les années à venir

3. Politiques budgétaires

Les politiques budgétaires du gouvernement reposent sur les "principes d'une gestion fiscale responsable" applicables en vertu de l'article 22 de la Loi FPGE de 1998 et comprennent :

1. les priorités budgétaires pour 2011 ;

2. les cibles économiques et fiscales en 2011 ; et

3. les objectifs fiscaux à long terme.

a) Les priorités en ce qui concerne le budget 2011

Après mûre réflection, le gouvernement a retenu des domaines prioritaires énoncés dans le plan directeur "Planifier à long terme, Agir à court terme" pour la période des quatre années à venir. En 2011, le gouvernement va poursuivre ses politiques actuelles, à savoir :

- Faciliter l'accès à l'enseignement primaire et renforcer le développement des jeunes;
- Renforcer la responsabilisation et la transparence dans les charges et instances publiques ;

- Veiller à une mise en valeur équitable et durable des terres ;
- Assurer des services d'infrastructure fiables et accessibles ;
- Favoriser le secteur productif ;
- Assurer des soins de santé de qualité ;
- Poursuivre la décentralisation et le renforcement institutionnel ;
- Préserver la stabilité politique ; et
- Renforcer la sécurité et l'état de droit.

Le gouvernement continuera de mener des politiques favorables au milieu des affaires, en apportant une attention toute particulière aux problèmes qui pèsent sur les perspectives de croissance. Dans le cadre de ce programme, le gouvernement poursuivra sa réforme des entreprises d'Etat et de services publics.

b) Politiques fiscales

La grande priorité du gouvernement en 2011 est de gérer son budget de manière à favoriser la croissance économique et assurer une distribution des avantages de cette croissance à toutes les collectivités du Vanuatu. Le gouvernement continuera d'appliquer des politiques qui encouragent une croissance entraînée par le secteur privé et s'assurera que les entreprises d'Etat seront, à terme, aussi productives que possible.

c) Position fiscale en 2011

D'après le dernier bilan actualisé de la situation économique dans le monde du Fonds Monétaire International (FMI), la reprise dans la majorité des économies avancées aurait pris un meilleur élan qu'il n'avait été prévu à l'origine, mais se produit à des rythmes différents de part et d'autre du globe. On s'attend à ce que dans la majorité des économies émergentes et en développement l'activité soit vigoureuse, stimulée par une forte demande intérieure. De plus, les principaux partenaires commerciaux du Vanuatu ont assez bien surmonté la crise économique mondiale et selon les prévisions, devraient maintenir une croissance positive à moyen terme.

L'économie du Vanuatu a poursuivi sa reprise, mais bien plus lentement que prévu à l'origine, d'après les derniers indicateurs partiels. Le crédit dans le secteur privé s'est ralenti ces derniers temps, le nombre de touristes a baissé et les données sur le bâtiment et la consommation indiquent un certain fléchissement. Tous ces facteurs entraînent des rentrées de recettes pour l'Etat inférieures à ce qui avait été anticipé. Vu ces tendances, les prévisions de croissance économique ont été révisées à la baisse, à 4,1 pourcent en 2010 et 3,7 pourcent en 2011. Malgré tout, la croissance devrait rester supérieure à la tendance générale.

d) Gestion budgétaire

Le budget de 2011 sera compatible avec les principes de responsabilité fiscale définis à l'article 22 de la Loi FPGE. Le gouvernement va continuer de s'efforcer à parvenir à un budget équilibré en 2011.

e) Endettement et emprunts

Le gouvernement continuera de veiller à ce que la dette publique reste à un niveau gérable tout au long de 2011 et des exercices suivants. Il limitera tous nouveaux emprunts, sauf à des fins productives, afin de respecter les directives de principe en vigueur. Il veillera à ce que les

emprunts extérieurs et intérieurs servent uniquement à financer des projets d'investissement en capital susceptibles de générer les moyens de les rembourser pour les générations futures qui vont en hériter.

f) Recettes et taxes

La priorité en matière de recettes est d'étendre l'application et de renforcer l'administration des taxes en vigueur, y compris dans les endroits les plus reculés du pays. Il s'agira aussi de mettre l'accent sur la mise en oeuvre des changements apportés récemment à la taxe d'accise, aux exemptions ainsi que ceux introduits précédemment relativement aux taxes foncières et autres biens. Pour parvenir à ces objectifs, le gouvernement a récemment affecté des crédits supplémentaires au Service de la Douane et des Contributions Indirectes pour qu'il puisse recruter du personnel et acheter le logiciel Asycuda afin de renforcer l'administration des recettes de l'Etat. L'initiative en cours lancée par le gouvernement visant à ouvrir des antennes de la Douane, des Finances et de la Statistique dans les provinces devrait aussi contribuer à en améliorer l'administration.

g) Politiques eu égard aux programmes des dépenses

Les priorités en termes des programmes de dépenses sont de continuer à rehausser les crédits pour la prestation de services essentiels et de s'assurer que les dépenses ne dépassent pas les montants prévus au budget. Le gouvernement va aussi accorder davantage d'attention à la rentabilité des dépenses pour valoriser au maximum les deniers publics. A cette fin, identifier les gains en efficacité, éliminer les dépenses improductives et faire respecter une discipline fiscale rigoureuse et des mesures punitives font tous partie des efforts que le gouvernement déploie pour asurer des services de meilleure qualité, mieux comptabilisés et plus efficaces.

4. Nouvelles propositions de principe

Chaque année, le gouvernement affecte des fonds pour de nouvelles propositions de principe qui sont compatibles avec les principales priorités de l'Etat.

Les nouvelles propositions de principe qui s'inscrivent dans les grands axes énoncés en 3.a) ne pourront être prises en considération pour un financement en 2011 que si elles :

- ont été bien étudiées et mises au point de façon à renforcer les politiques et programmes essentiels du gouvernement ;
- cadrent avec la capacité du ministère à les mettre en oeuvre suivant le calendrier proposé ;
- sont susceptibles d'aider à l'expansion et la croissance économiques du pays ; et
- peuvent être soutenues par les crédits de fonctionnement futurs.

Le budget 2011 incluera des nouvelles propositions de principe financées par des bailleurs de fonds qui ont été mises au point pour mettre en oeuvre les grandes priorités du gouvernement, comme l'accès à l'enseignement primaire. Cela permettra de s'assurer que les financements de bailleurs de fonds passent par le système de gestion budgétaire de l'Etat et s'alignent sur les crédits du gouvernement. Cette fusion de ces deux axes de financement devrait conduire à une rationalisation plus pointue. Grâce à ce nouveau procédé d'intégration budgétaire, le gouvernement sera en mesure de mieux gérer les implications de coûts de

fonctionnement et donc d'assurer la pérennité des projets d'investissement dans des services d'utilité publique essentiels.

5. Cibles économiques et fiscales en 2011

Pour le cas où il devrait faire face à des bouleversements dans l'économie intérieure, le gouvernement va continuer d'appliquer des politiques susceptibles d'assurer l'équilibre budgétaire en 2011. Le taux de croissance économique prévisionnel pour l'exercice 2011 est estimé à 3,7 pourcent en termes réels, moyennant un taux d'inflation de l'ordre de 3 à 4 pourcent.

Cibles budgétaires en 2011	Objectifs fiscaux à long terme
Balance budgétaire Budget équilibré	Le budget de fonctionnement affiche une balance positive à moyen terme
Recettes Les recettes de fonctionnement sont prévues correspondre à au moins 19% du PIB	Disposer d'une base de recettes élargie, avec des recettes suffisantes pour atteindre l'objectif de la balance budgétaire
Dépenses Les dépenses de fonctionnement sont prévues correspondre à 19% du PIB	S'assurer que les dépenses sont compatibles avec l'objectif de la balance budgétaire
Endettement La dette publique reste dans des limites maîtrisables	Gérer la dette à des niveaux prudents de façon à ce que sa part du PIB reste au dessous de 40%
Croissance économique Prévisions de croissance de 3,7%	Taux de croissance économique annuel en moyenne supérieur au taux de croissance démographique (2,6%)
Inflation Prévisions d'inflation de 3 à 4%	Le taux d'inflation reste inférieur à 4% par an

6. Conclusion

La préparation du budget 2011 s'appuiera sur les politiques et priorités actuelles du gouvernement. Le budget sera préparé suivant les "principes de gestion fiscale responsable" et les objectifs fiscaux à long terme du gouvernement.

L'incertitude règne encore en ce qui concerne l'évolution de la consommation intérieure et de l'investissement privé. Cela pose un point d'interrogation pour les prévisions de recettes et de dépenses dans le budget 2011. La balance des risques par rapport aux perspectives à plus court terme est plutôt négative. Le gouvernement continuera de se laisser guider par des principes de prudence fiscale et veillera à ce que les pressions de dépense en 2011 soient soigneusement contrôlées.